



MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DU BENIN

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Tél : 21 30 19 37 – Fax : 21 30 07 58
BP : 40 COTONOU – ROUTE DE L'AÉROPORT
www.tresorbenin.bj



POINT D'EXECUTION DES REFORMES AU TRESOR PUBLIC ET PERSPECTIVES

Coupole de la DGTCP, le 24 août 2018

PLAN

- ❑ INTRODUCTION
- ❑ POINT D'EXECUTION DES REFORMES
ET PERSPECTIVES
- ❑ CONCLUSION

INTRODUCTION

Avec l'essor des technologies de l'information et de la communication, les exigences communautaires (UEMOA, BCEAO, etc) et le Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a amorcé un vaste chantier de réformes, lesquelles insufflent une dose de modernité et des améliorations substantielles dans les procédures de travail.

INTRODUCTION

Ce faisceau de réformes mises en œuvre ainsi que les perspectives seront présentés :

- ▶ suivant deux (2) compartiments : l'Etat et les Collectivités locales ;
- ▶ et à travers dix (10) volets : recettes, dépenses, trésorerie, comptabilité, opérationnalisation des dispositions du cadre harmonisé des finances publiques, fonction Trésor, démarche qualité, modernisation de la gestion des ressources, gestion de l'infrastructure informatique, gestion financière des collectivités locales.

POINT D'EXECUTION DES REFORMES **ET PERSPECTIVES**

1. RECETTES

REFORMES	PERSPECTIVES
<p>a. Intensification des actions en recouvrement des recettes non fiscales (RNF) classiques : relèvement du taux de la taxe à l'embarquement (cf. article 12, loi de finances gestion 2018), définition de nouvelles modalités pour les recettes forestières (cf. article 21, loi de finances gestion 2018), recouvrement partiel de la redevance d'utilisation et de gestion des ressources en fréquences auprès de l'opérateur SPACETEL BENIN (réseau MTN).</p>	<p>(i) Poursuite de l'intensification des actions en recouvrement des RNF classiques</p> <p>(ii) Informatisation du suivi des redevables de RNF</p> <p>(iii) adoption des téléprocédures (télédéclaration et télépaiement) pour le recouvrement des RNF</p>

1. RECETTES

REFORMES	PERSPECTIVES
<p>b. Intensification des actions en recouvrement des recettes non fiscales (RNF) perçues au niveau des services intermédiaires des recettes (SIR) : reversement au Trésor Public, des recettes recouvrées par certaines administrations publiques (Office du baccalauréat, CNSR, CNERTP, les Universités publiques, cf. article 11, loi de finances gestion 2018).</p>	<p>Poursuite de l'intensification des actions en recouvrement des RNF perçues au niveau des SIR</p>

1. RECETTES

REFORMES	PERSPECTIVES
<p>c. Informatisation des quittances au niveau central, des Recettes des Finances départementales et certains Services Intermédiaires des Recettes (CNSR de Ekpè, CNSR de Tangbo-Djevié, ANATT)</p>	<p>Extension progressive de la délivrance des quittances informatisées aux autres postes comptables du Trésor Public et aux services intermédiaires de recettes (SIR)</p>

2. DEPENSES

REFORMES	PERSPECTIVES
a. Réduction des étapes de traitement des titres de dépenses au Trésor Public (passage de 9 étapes à 5 étapes) au niveau central et à la Recette des Finances du Littoral	(i) Généralisation de la mesure de réduction des étapes de traitement à toutes les Recettes des Finances (ii) Dématérialisation du traitement des titres de dépenses, en lien avec le déploiement du nouveau système d'information compatible avec la gestion budgétaire et comptable en mode programme

2. DEPENSES

REFORMES	PERSPECTIVES
b. Consultation en ligne du niveau de traitement des titres de dépenses au Trésor Public, avec la génération automatisée et la transmission électronique des déclarations de recettes à l'administration des impôts	Création d'alertes sms au profit des bénéficiaires des titres de dépenses, en cas de différé ou de rejet des dossiers
c. Bancarisation des salaires et accessoires (primes) de tous les agents civils et militaires de l'Etat, des professeurs vacataires des lycées et collèges, des allocations universitaires, des pensions de montant supérieur ou égal à 50.000 FCFA	Paiement électronique des pensions de montant inférieur à 50.000 FCFA

2. DEPENSES

REFORMES	PERSPECTIVES
d. Paiement par carte bancaire, des frais de mission à l'extérieur des agents de l'Etat	Paiement électronique des frais de mission à l'intérieur du territoire national
e. Dématérialisation et archivage électronique des bulletins de paie des agents de l'Etat	-

3. TRESORERIE

REFORMES	PERSPECTIVES
a. Mise en exploitation de la plateforme STAR UEMOA pour le règlement en temps réel des dépenses intra-muros UEMOA	Développement de l'interface STAR UEMOA-MATKOSS
b. Mise en production de la plateforme SICA UEMOA de compensation automatisée des chèques du Trésor	Réalisation de l'interface SICA UEMOA-Fleurette (logiciel de traitement des chèques-Trésor)

3. TRESORERIE

REFORMES	PERSPECTIVES
c. Généralisation des chèques normalisés à tous les correspondants du Trésor	<ul style="list-style-type: none">(i) Extension au niveau des Recettes des Finances départementales du logiciel de traitement des chèques (ii) Modernisation des services offerts aux correspondants du Trésor (alertes sms, alertes mail, relevé de compte en ligne, gestion informatisée des files d'attente, etc)

3. TRESORERIE

REFORMES	PERSPECTIVES
<p>d. Démarrage des travaux de mise en place du compte unique du Trésor (CUT) à travers :</p> <p>(i) le recensement des comptes détenus dans les banques primaires et à la BCEAO par les structures publiques ;</p> <p>(ii) la définition de l'architecture du CUT.</p>	<p>(i) Mise en place de l'architecture du CUT</p> <p>(ii) Rapatriement au Trésor Public, des fonds publics détenus par les banques primaires</p> <p>(iii) Opérationnalisation du CUT</p>

3. TRESORERIE

REFORMES	PERSPECTIVES
<p>e. Adoption d'outils modernes de gestion de la trésorerie de l'Etat, avec l'assistance technique de Afritac de l'ouest :</p> <p>(i) mise en place d'un comité d'élaboration du plan de trésorerie prévisionnel et mensualisé du budget de l'Etat ;</p> <p>(i) élaboration et suivi du plan prévisionnel annuel de trésorerie par la Direction du Trésor.</p>	<p>Gestion active de la trésorerie, en lien avec la gestion de la dette publique</p>

4. COMPTABILITE

REFORMES	PERSPECTIVES
<p>Zéro retard dans la reddition des comptes annuels de l'Etat :</p> <p>(i) élaboration et transmission à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, du compte de gestion, du compte général de l'administration des finances et du projet de loi de règlement de l'année 2017 dans les délais légaux .</p> <p>(ii) vote par l'Assemblée Nationale, des lois de règlement des années 2015 et 2016</p>	<p>(i) Transmission à l'Assemblée Nationale, du projet de loi de règlement de l'année 2017 avant l'ouverture de la session parlementaire d'octobre 2018</p> <p>(ii) Pérennisation du retard zéro dans la reddition des comptes annuels de l'Etat</p> <p>(iii) Amélioration de la qualité des comptes annuels de l'Etat produits</p>

5. OPERATIONNALISATION DES DISPOSITIONS DU CADRE HARMONISE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'UEMOA

REFORMES	PERSPECTIVES
a. Internalisation des directives du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA (LOLF, RGCP, PCE, NBE, TOFE, Code de transparence, Comptabilité des matières)	(i) Nomination des Trésoriers des Ministères et Institutions de l'Etat dans les sept (07) sites pilotes (Finances, Affaires étrangères, Enseignements maternel et primaire, Enseignements secondaire et technique, Enseignement supérieur, Energie, Infrastructures et transports)
b. Elaboration du guide de fonctionnement des comptes du nouveau plan comptable de l'Etat (PCE)	
c. Passage en revue des normes comptables recommandées par l'UEMOA	

5. OPERATIONNALISATION DES DISPOSITIONS DU CADRE HARMONISE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'UEMOA

REFORMES	PERSPECTIVES
<p>d. Participation aux travaux en cours relatifs au développement du nouveau système d'information compatible avec la gestion budgétaire et comptable en mode programme (périmètre préparation budgétaire achevé, périmètre exécution budgétaire en cours d'achèvement, périmètre comptabilité en cours de développement, participation à l'identification et à la mise aux normes des locaux des comptes ministériels sur les sites pilotes, définition des nouveaux acteurs (profils, rôles et responsabilités), définition en cours des modalités de cohabitation des nouveaux acteurs avec l'organisation administrative classique, etc)</p>	<p>(ii) Poursuite de la participation aux travaux relatifs au développement et au déploiement du nouveau système d'information compatible avec la gestion budgétaire et comptable en mode programme</p>

5. OPERATIONNALISATION DES DISPOSITIONS DU CADRE HARMONISE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'UEMOA

REFORMES	PERSPECTIVES
<p>e. Actualisation de la structure organisationnelle et fonctionnelle de la DGTCP (érection des comptables publics du réseau comptable du Trésor en comptables principaux de l'Etat à l'exception des Receveurs-Percepteurs, dissociation de la fonction "exécution budgétaire/gestion de la trésorerie" de la fonction "élaboration des comptes consolidés de l'Etat", mise en exergue des nouveaux métiers de la gestion publique : le contrôle interne et l'audit interne).</p>	<p>(iii) Mise en vigueur du nouvel arrêté devant abroger l'arrêté n° 5005/MEFPD/DC/SGM/DGTCP/SP du 1^{er} octobre 2015 portant attributions, organisation et fonctionnement de la DGTCP</p>

6. FONCTION TRESOR

REFORMES	PERSPECTIVES
a. Informatisation de la délivrance des autorisations de change	(i) Passage à une application en mode web
b. Elaboration du guide des finances extérieures	(ii) Interconnexion avec l'administration des impôts et l'administration des douanes, à des fins de vérification des données contenues dans les dossiers de demande d'autorisation de change
c. Connexion au Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité (SAGETIL)	
d. Mise en place et opérationnalisation du 1er bureau d'information sur le crédit (BIC) "Crédit Info Volo«	

7. DEMARCHE QUALITE (CERTIFICATION ISO 9001, VERSION 2015)

REFORMES	PERSPECTIVES
<p>Démarrage des travaux d'amélioration du management de la qualité à la DGTCP conformément à la norme ISO 9001, version 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none">(i) sensibilisation du personnel ;(ii) diagnostic et évaluation de la situation initiale ;(iii) définition des orientations stratégiques ;(iv) élaboration des processus, identification et cotation des risques attendant à chaque processus.	<p>Obtention par la DGTCP, de la certification ISO 9001, version 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none">(i) finalisation des travaux d'identification et de cotation des risques liés aux processus ;(ii) sélection des processus à certifier ;(iii) mise en œuvre du système qualité ;(iv) formation des évaluateurs du système qualité ;(v) suivi et évaluation du système qualité, (vi) audit tierce partie et obtention de la certification ISO 9001 version 2015.

8. MODERNISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES

REFORMES	PERSPECTIVES
a. Automatisation de l'accès du personnel au bâtiment central du siège de la DGTCP	(i) Extension progressive aux autres bâtiments de la DGTCP (niveaux central et déconcentré) de l'automatisation de l'accès du personnel (ii) Mise en place d'un plan automatisé de circulation des clients et des engins du personnel dans l'enceinte de la DGTCP

8. MODERNISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES

REFORMES	PERSPECTIVES
b. Démarrage des travaux d'automatisation de la gestion des matériels et fournitures à travers la conception et le déploiement du système intégré de gestion des matériels (SIGMA).	(i) Finalisation du développement et déploiement du SIGMA (ii) Immatriculation des matériels et fournitures au moyen de codes-barres

9. GESTION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE

REFORMES	PERSPECTIVES
a. Mise en ligne du site web de la DGTCP	(i) Poursuite de la mise en œuvre de solutions automatisées de travail, en lien avec les autres Directions Techniques de la DGTCP (ii) maintenance permanente de l'infrastructure informatique de la DGTCP (salle-machine, plateformes, etc).
b. Mise aux normes de la salle-serveurs principale de la DGTCP	
c. mise en place du mailing professionnel pour les agents du Trésor Public	
d. Câblage des nouvelles Recettes des Finances (Donga, Alibori, Collines, Couffo)	
e. Appui aux autres Directions Techniques de la DGTCP dans la mise en oeuvre de solutions automatisées.	

10. GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES

REFORMES	PERSPECTIVES
a. Tenue automatisée de la comptabilité communale	(i) Développement et déploiement d'un logiciel unique, commun à l'ordonnateur et au comptable
b. Transfert électronique des ressources (BTR) du niveau central au niveau départemental	(ii) Transfert électronique des ressources (BTR), du niveau départemental au niveau communal
c. Bancarisation des dépenses communales	-
d. Intégration des Receveurs des Finances dans le processus d'approvisionnement des comptes bancaires des Receveurs-Percepteurs	-

10. GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES

REFORMES	PERSPECTIVES
e. Assistance aux Receveurs-Percepteurs pour l'élaboration à bonne date des comptes de gestion des CL (sanctions positives comme négatives, renforcement du dispositif de contrôle des comptes de gestion sur chiffres avant leur certification par l'Agent Comptable Central du Trésor, lancement de l'opération de rattrapage du retard dans la reddition des comptes de gestion 2003 à 2015 de 24 CL, etc)	(iii) Rattrapage des retards dans la reddition des comptes de gestion à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême

10. GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES

REFORMES	PERSPECTIVES
f. Validation de l'avant-projet de texte d'internalisation de la directive de l'UEMOA portant régime financier des collectivités territoriales (RFCT) et transmission à la Cour Suprême pour obtention de l'avis motivé.	(iv) Transmission à l'Assemblée Nationale pour examen et vote, du projet de loi portant RFCT.
g. Validation du projet d'arrêté portant nomenclature des pièces justificatives des recettes et des dépenses communales et introduction au MEF pour signature.	(v) Signature par le MEF, de l'arrêté portant nomenclature des pièces justificatives des recettes et des dépenses communales et organisation de séances de vulgarisation.

10. GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES

REFORMES	PERSPECTIVES
h. Validation du projet d'arrêté d'actualisation des procédures exceptionnelles d'exécution des dépenses communales et introduction au MEF pour signature	(vi) Signature par le MEF, de l'arrêté d'actualisation des procédures exceptionnelles d'exécution des dépenses communales et organisation de séances de vulgarisation

CONCLUSION

Le Trésor Public, à l'épreuve de la modernité, arrive à relever les défis qui se présentent à lui, en dépit des contraintes de divers ordres.

Il convient de préciser que les réformes en œuvre, essentiellement axées autour de la dématérialisation, constituent un palliatif à la pénurie chronique de ressources humaines.

Il s'ensuit que le Trésor Public a besoin de l'accompagnement des autorités politico-administratives à divers niveaux, afin d'être mieux au service de la nation.

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION